

A11D6
A29
A77
1966
QL
P. gouv.

RAPPORT INTERIMAIRE

**DE LA COMMISSION D'ENQUETE
SUR L'ENSEIGNEMENT DES ARTS**

A11D6
A29
A77
1966
QL
P. gouv.

RAPPORT INTERIM

**DE LA COMMISSION D'E
SUR L'ENSEIGNEMENT DE**

R A P P O R T I N T E R I M A I R E

DE LA COMMISSION D'ENQUETE SUR
L'ENSEIGNEMENT DES ARTS

Marcel Rioux, président

Andrée Paradis

Réal Gauthier

Fernand Ouellette

Jean Ouellet

Martin Krempan



A SON EXCELLENCE
LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR EN CONSEIL
DE LA PROVINCE DE QUEBEC

La Commission d'enquête sur l'enseignement des arts a l'honneur de présenter à Votre Excellence ce rapport intérimaire portant sur les questions qui requièrent des mesures immédiates dans quelques grandes écoles relevant de vos ministères de l'Education et des Affaires culturelles.

Que Votre Excellence veuille bien agréer ce rapport qui lui est respectueusement soumis.

août 1966

MARCEL RIOUX,
président.

23 JAN. 2012 (Don)

ARRETE EN CONSEIL
CHAMBRE DU CONSEIL EXECUTIF

Numéro 600

Québec, le 31 mars 1966.

PRESENT:

Le lieutenant-gouverneur en conseil

CONCERNANT la création d'une commission d'enquête
sur l'enseignement des arts

ATTENDU que l'enseignement des arts a une importance considérable dans la vie culturelle du Québec;

ATTENDU que tout encouragement à la production artistique doit tenir compte d'une politique d'ensemble;

ATTENDU que tous les moyens de diffusion de l'art doivent être mis au service des besoins de notre société;

ATTENDU que la formation des diplômés dans les disciplines d'art et l'intégration de deux-ci dans la société doivent être assurées de façon adéquate;

IL EST ORDONNE, EN CONSEQUENCE, sur la proposition du ministre de l'éducation et du ministre des affaires culturelles:

1.- QUE, sous l'autorité de la Loi des commissions d'enquête (Statuts refondus 1964, chapitre 11), une commission soit instituée pour étudier toutes les questions relatives à l'enseignement des arts, y compris les structures administratives, l'organisation matérielle des institutions affectées à cet enseignement et la coordination de ces institutions avec les écoles de formation générale;

2.- QUE cette commission soit tenue de procéder avec diligence dès sa formation et de faire au Lieutenant-gouverneur en conseil des rapports intérimaires sur les questions relevant de son mandat qu'elle considérera les plus urgentes et, au plus tard le 31 mars 1967, un rapport final auquel elle devra joindre toute la documentation recueillie au cours de son étude;

3.- QUE cette commission soit constituée des membres suivants: M. Marcel Rioux, professeur d'anthropologie, de Montréal, qui agira comme président de la commission; M. Réal Gauthier, étudiant, de Montréal; M. Martin Krampen, professeur adjoint de psychologie et d'art graphique, Waterloo, Ontario; M. Jean Ouellet, architecte, de Montréal; M. Fernand Ouellette, réalisateur, de Montréal; Madame Andrée Paradis, directrice de la revue "Vie des arts", d'Outremont; M. André Patry, de Montréal, professeur à la Faculté de droit à l'Université Laval.

LE GREFFIER DU CONSEIL EXECUTIF

Jacques Prévost

AVERTISSEMENT

Conformément au paragraphe 2 de l'arrêté en conseil numéro 600 du 31 mars 1966, qui requiert de la Commission la présentation de rapports intérimaires sur les questions les plus urgentes, nous vous soumettons ce premier rapport rédigé à la suite d'une série de consultations et de l'étude de quelques mémoires.

Nous avons entendu:

- la direction,
- l'association des professeurs,
- l'association des étudiants des cours du jour et celle des cours du soir de l'Ecole des Beaux-Arts de Montréal;

- la direction,
- l'association des professeurs
et l'association des étudiants de l'Institut des
Arts appliqués de Montréal;
- la direction,
- l'association des professeurs
et l'association des étudiants du Conservatoire de
Musique de Montréal;
- l'association des étudiants du Conservatoire d'Art
dramatique de Montréal.

Nous avons étudié les mémoires présentés par:

- l'association des professeurs
- l'association des étudiants des cours du jour et
celle des cours du soir de l'Ecole des Beaux-
Arts de Montréal;

- le comité conjoint (étudiants, professeurs, direction) de l'Ecole des Beaux-Arts de Québec;
- l'association des étudiants de l'Institut des Arts appliqués
- l'association des étudiants du Conservatoire de Musique de Montréal
- l'association des étudiants du Conservatoire d'Art dramatique de Montréal.

Note: Un ensemble de circonstances nous a empêchés de consulter les institutions de la ville de Québec. A deux reprises, nous avons fixé des rendez-vous auxquels nous n'avons pu nous rendre. Les événements se sont bousculés à un point tel qu'il nous a fallu nous en tenir aux écoles d'enseignement supérieur de Montréal, lesquelles avaient manifesté des signes plus spectaculaires de crise. Le caractère même de nos consultations, forcément marqué par la nécessité de nous en tenir aux questions urgentes et aux solutions applicables dès le début de septembre, nous a imposé cette ligne de conduite. Toutefois, nous avons tenu compte du mémoire que le comité conjoint de l'Ecole des Beaux-Arts de Québec nous a fait parvenir. Et, bien entendu, nous envisageons d'étudier le plus tôt possible tous les points que soulèvent les grandes écoles soit de Québec, soit de Trois-Rivières et d'ailleurs.

PLAN DU RAPPORT

Avant-Propos

Partie I	1
Ecoles des Beaux-Arts	
1 ^o Ecole des Beaux-Arts de Montréal (cours du jour)	1
2 ^o Ecole des Beaux-Arts de Montréal (cours du soir)	10
3 ^o Ecole des Beaux-Arts de Québec	13
Partie II	
Institut des Arts appliqués	16
Partie III	
Conservatoire de Musique de Montréal	23
Partie IV	
Conservatoire d'Art dramatique de Montréal	28
Partie V	
Observations générales	33
Conclusion	38
Annexes	

AVANT-PROPOS

La Commission d'enquête sur l'enseignement des arts a été créée, l'on s'en souviendra, à la suite de revendications d'étudiants et de professeurs, lesquelles étaient provoquées par des malaises sérieux à l'intérieur des écoles d'art du Québec.

Afin de répondre aux vœux émis au cours des négociations qui ont précédé sa formation, la Commission a voulu suggérer des correctifs, applicables dès septembre, aux besoins les plus urgents. Nous espérons qu'ainsi les institutions concernées pourront fonctionner plus normalement et plus efficacement durant notre enquête.

Il nous paraît dès lors indispensable que, durant l'exercice du mandat de la Commission, l'enseignement des arts au Québec ne soit l'objet d'aucune transformation importante.

Ce rapport-ci présente, il va sans dire, une vue fragmentaire et schématique des problèmes. D'une part, les événements récents ont entraîné des retards considérables dans notre travail; d'autre part, il nous a été impossible, en quelques semaines, d'évaluer l'ampleur et la complexité des problèmes et surtout de concevoir ou d'imaginer des solutions à long terme.

A ce stade-ci de notre enquête, en fondant notre information et nos impressions sur des consultations directes et sur des mémoires, nous avons risqué un diagnostic de la situation dans chacune des écoles que nous avons étudiées. En fait, ces diagnostics,

l'état des problèmes explicités et les observations générales de la dernière partie du rapport nous ont été suggérés par l'ensemble des témoignages entendus. S'il nous a semblé nécessaire de dégager nos premières impressions, nous nous réservons cependant le droit, bien entendu, de considérer ces premières hypothèses uniquement comme un effort d'appréhender les situations véritables. Nous ne -avons d'aucune façon si ces hypothèses seront renforcées ou infirmées par nos recherches ultérieures. Mais cette tentative même de cerner des hypothèses nous a semblé essentielle pour faciliter une compréhension des problèmes soulevés qui, autrement, auraient pu paraître comme un simple énoncé de constatations sans éclairage et sans contexte.

Comme nous le soulignons plus haut, toute notre information est fondée d'une part, sur les témoignages des représentants des écoles aux trois paliers,

soit la direction, le corps professoral et l'association des étudiants et, d'autre part, sur les mémoires que l'on a bien voulu nous soumettre. Aussi, afin qu'il soit plus aisé de saisir l'ampleur des griefs et des souhaits, nous avons cru utile de grouper, en tableaux, sous trois angles, à savoir la pédagogie, l'administration, l'organisation matérielle, la plupart des observations qui nous ont été faites. (Cf. Annexes). Ces tableaux permettront aux ministères concernés d'embrasser d'un coup d'oeil l'ensemble des problèmes et surtout de voir à quel niveau ces observations ont été faites. En filtrant cette information, nous avons toujours eu présente à l'esprit la nécessité de ne suggérer que des solutions applicables à court terme. En fait, le temps dont nous disposions nous a imposés ses propres limites.

En divisant ce rapport en parties, selon les écoles, nous avons, dans une première section, proposé notre hypothèse d'explication de la situation, que nous avons fait suivre, dans une deuxième section, de l'énumération des problèmes tels qu'ils se sont dégagés objectivement, pour enfin, dans une troisième section, suggérer nos solutions à court terme ou formuler, pour le moins, des souhaits.

1° Ecole des Beaux-Arts de Montréal (cours du jour)

A) Situation

Il nous apparaît que la succession des crises, tout le long de l'histoire de l'Ecole, est liée profondément à la méconnaissance totale de la fonction de l'art dans notre société. Nous devons bien prendre conscience que l'art, fonction de l'homme, n'a jamais été considéré vraiment comme une valeur, et encore moins comme un agent de métamorphose de l'homme et de la société. Il a toujours été vu comme l'un des épiphénomènes de ce que la plupart des gens nommaient confusément la culture, le phénomène culturel, c'est-à-dire un luxe, un supplément dont se nourrissaient surtout l'élite ou la bourgeoisie. Ainsi l'art et la littérature

sont toujours apparus, tant pour les gouvernants que pour la masse, comme une activité strictement personnelle plus ou moins dangereuse. A ce sujet, il n'est pas étonnant qu'un directeur d'études d'une école d'art ait écrit:

"Nous vivons dans un monde industrialisé et réaliste où l'art doit s'intégrer, à défaut de quoi, il sera révolutionnaire."

Dans toutes les cultures dynamiques, l'art a fondamentalement une fonction sociale; on l'a réduit, dans notre collectivité, à une manifestation sans lien avec le cheminement obscur d'une société nouvelle qui tendait à naître. Et pourtant l'art et la littérature préparaient les esprits aux transformations qu'ils souhaitaient. Il en est donc résulté, entre autres conséquences, qu'en fait l'Ecole des Beaux-Arts n'a jamais été vraiment comprise ni valorisée par la société. Cette tension entre les conceptions d'un art personnel et d'un art dit social s'est perpétuée au sein même du personnel enseignant d'une génération à l'autre. Le conflit ne s'est jamais apaisé. Cette quasi-anarchie, par exemple, qui n'a pas permis à l'Ecole de s'adapter vraiment aux réalités de la société, est sans doute l'une des causes qui ont affaibli

les directions ayant pris "en main" le développement de l'Ecole. Une véritable pensée directrice sur le plan pédagogique n'a jamais pu jaillir de cet incessant conflit de tendances opposées, d'attitudes agressives, en somme de la querelle perpétuelle entre les "anciens" et les "modernes". Nous avons en quelque sorte connu un mouvement dialectique stérile, en ce sens qu'il n'atteignit jamais, dans son évolution, une synthèse pédagogique propre à nos besoins et à notre identité. Absence de pensée directrice qui rendait impossible une programmation lucide, impossible une continuité dans les cours, impossible une marche vers une fin explicite et voulue. L'absence de direction a dégénéré, en novembre dernier, en une crise qui a laissé, par la suite, l'Ecole sans tête. Tout cela obligera sans doute la Commission à repenser l'art lui-même dans son essence, c'est-à-dire, en tant que fonction propre à l'homme agissant dans une société.

B) Problèmes

(i) L'incapacité de la direction à donner une orientation à l'Ecole s'est manifestée singulièrement au niveau de la pensée pédagogique. Absence d'un directeur, absence d'un véritable directeur pédagogique, action incohérente du comité pédagogique: tout cela se tient évidemment et semble avoir détérioré la situation et précipité la crise récente. Dès lors, nous pouvons mieux comprendre que se soient manifestés un manque de coordination et de continuité dans les programmes, un manque de lien entre les années, une préparation inadéquate et un manque de motivations chez les professeurs.

(ii) Ainsi l'état de la section Communication graphique est particulièrement précaire, au niveau de sa direction et de sa conception.

(iii) On regrette vivement que la question de la reconnaissance et de l'équivalence des diplômes et des crédits acquis à l'Ecole n'ait jamais été considérée attentivement; parallèlement, le brevet d'enseignement spécialisé en arts plastiques n'a pas été pleinement reconnu par maintes institutions d'enseignement du secteur public et cela en dépit de sa reconnaissance par le Conseil d'Instruction

publique, le 18 décembre 1963, et des considérations de la Commission Parent. De plus, les écoles des Beaux-Arts de Québec et de Montréal s'inquiètent au sujet des équivalences accordées par la division des Programmes au ministère de l'Education, à l'école Cardinal-Bégin de Chicoutimi, dans le cadre d'un cycle de perfectionnement des maîtres:

"Les détenteurs d'un diplôme de l'école des Beaux-Arts de Montréal ou de Québec ou d'un diplôme équivalent pourront obtenir un brevet d'enseignement des arts plastiques à l'école Cardinal-Bégin, à Chicoutimi." *

(iv) Il va sans dire que l'absence d'un directeur depuis le début de février, ainsi que l'absence d'un directeur des études, depuis le début de juillet, prolonge tragiquement l'état de crise sur les plans administratif et pédagogique. Enfin, les étudiants ont insisté sur la nécessité d'éloigner plusieurs professeurs, ce qui ne simplifie pas la question.

* Cf. Hebdo-éducation, vol. 2, no 50, 6 mai 1966.

(v) L'on souhaite, lors de l'engagement de nouveaux directeurs, qu'une hausse de traitements aide à revaloriser ces fonctions, et, conséquemment, à attirer à ces postes les personnes les plus compétentes.

(vi) La croissance rapide de la population étudiante nécessite l'augmentation du nombre de professeurs et l'acquisition, même temporaire, de nouveaux locaux. Nous constatons qu'un nombre de plus en plus considérable de candidats qualifiés est refusé à chaque année. Sur un autre plan, on a souligné le manque d'équipement et l'insalubrité des salles de toilette.

C) Suggestions

Etant donné la description de la situation et l'énumération des faits:

- | | |
|---------------------------------|--|
| Direction | (1) nous suggérons la nomination immédiate d'un directeur et d'un directeur des études. |
| Traitements | (2) Nous suggérons que les traitements soient accrus en tenant compte de la responsabilité et de la compétence que ces postes exigent. |
| Engagement
de
professeurs | (3) Nous suggérons que la nouvelle direction ait la possibilité d'augmenter le nombre de professeurs et de leur adjoindre, au besoin, des démonstrateurs; nous suggérons qu'elle invite comme professeurs des spécialistes québécois ou étrangers. |
| "Recyclage" | (4) Nous suggérons que soit mise en vigueur, dès cette année, une politique accélérée de "recyclage" systématique et qu'un budget soit attribué à cette fin. |

Diplôme
et
équivalences

(5) Nous suggérons - en tenant compte que les problèmes de reconnaissance et d'équivalence des diplômes et des crédits feront l'objet d'études de la part de notre Commission - que l'on s'appuie sur les considérations du rapport de la Commission Parent pour toutes les questions relatives à la reconnaissance du diplôme et à l'équivalence des diplômes et des crédits, soit:

"A l'heure actuelle on peut être diplômé d'une des deux Ecoles des Beaux-Arts de la province, après quatre ans d'études, c'est-à-dire après une 15e année. A côté de la formation ordinaire de quatre ans, l'Ecole des Beaux-Arts de Montréal offre en outre, par des cours du soir répartis sur trois ans ou concentrés en une cinquième année, une formation pédagogique conduisant à un brevet spécialisé. Tous les élèves de l'Ecole peuvent acquérir cette formation soit durant leurs études soit après leurs cours. Seuls les professeurs possédant ces deux diplômes devraient être autorisés à être conseillers artistiques dans une école élémentaire ou professeurs d'art dans une école secondaire. Depuis une dizaine d'années presque tous les diplômés de l'Ecole des Beaux-Arts de Montréal ont reçu cette formation pédagogique supplémentaire. Et en décembre 1963, le département de l'Instruction publique a reconnu le diplôme d'aptitudes pédagogiques comme brevet spécialisé en arts plastiques." *

* Rapport de la Commission Parent, tome 3, article 735, p. 95.

Décentration
administrative

(6) Nous suggérons qu'un processus de décentration administrative soit mis en branle au niveau du ministère de l'Education, et que, conséquemment, un adjoint administratif vienne faciliter la tâche du directeur de l'Ecole.

Organisation
matérielle

(7) Nous suggérons que la direction puisse louer provisoirement des locaux, que la rénovation de l'auditorium soit complétée dans le plus bref délai et que les conditions sanitaires des locaux soient améliorées immédiatement.

2^o Ecole des Beaux-Arts de Montréal (cours du soir)

A) Situation

Malgré toute l'attention qui a été portée, jusqu'ici, à la section Cours du soir, on n'a pas réussi à l'intégrer dans l'Ecole selon une optique très définie, puisque celle-ci, de toute façon, était inexistante; si bien que toute la situation doit être repensée, par une nouvelle direction, dans la perspective de l'éducation permanente, d'une éducation intentionnelle conçue pour ceux qui veulent aiguiller autrement leur vie professionnelle, sous les multiples pressions de la société et des événements. Ainsi il vaut mieux, croyons-nous, que ce qui a été strictement conçu comme une activité de loisir, soit laissé aux Centres culturels dont la mission est de parfaire la personnalité d'un individu en permettant à celui-ci de se détendre agréablement dans une activité différente. C'est pourquoi le malaise que nous avons décelé chez les étudiants des Cours du soir de l'Ecole vient précisément de ce manque de rigueur dans la structuration des cours, dans l'objectif même, lequel a donné l'impression aux étudiants qu'ils étaient déconsidérés, tout en les laissant généralement insatisfaits de ce que l'on a bien voulu leur donner.

B) Problèmes

(i) Les étudiants ont vivement souhaité que la fonction de directeur des cours du soir soit revalorisée, et ce, en intégrant le directeur dans le Conseil de direction de l'Ecole et dans le Comité pédagogique.

(ii) En partant du principe que les cours du soir devraient être reconsidérés dans une autre optique, les étudiants ont demandé que l'année scolaire soit étendue du début de septembre à la fin de mai et que les cours soient prolongés d'une heure le soir.

(iii) Enfin, ils espèrent que la bibliothèque leur deviendra vraiment accessible.

C) Suggestions

- Direction (8) Nous suggérons que le statut et la fonction du directeur des Cours du soir soient revalorisés et que celui-ci soit intégré dans le Conseil de direction et dans le Comité pédagogique; nous suggérons, dans cet esprit, qu'un professeur des Cours du soir soit délégué par ses collègues comme représentant au sein du Comité pédagogique.
- Prolongation (9) Nous suggérons un allongement de l'année scolaire, qui pourrait s'étendre du début de septembre à la fin de mai; nous suggérons que les cours soient prolongés d'une heure.
- Ateliers (10) Nous suggérons que les étudiants aient accès aux ateliers le samedi après-midi et le dimanche.
- Bibliothèque (11) Nous suggérons une plus grande accessibilité à la bibliothèque pour les étudiants du soir: du lundi au samedi, de 10 à 22 heures, le dimanche, de 14 à 18 heures.

3° Ecole des Beaux-Arts de Québec

Note: Il nous est impossible de faire quelque description de la situation de l'Ecole de Québec, puisque nous n'avons pas rencontré les responsables, aux trois niveaux, de l'institution. Nous croyons cependant que l'introduction générale à la situation de l'Ecole de Montréal peut servir, dans une grande partie, à éclairer même les problèmes de l'Ecole de Québec.

A) Problèmes

(i) Le mémoire qui nous a été soumis mentionne l'absence d'équivalences établies pour les diplômes décernés par l'Ecole. Il est écrit: "Nous faisons nôtre la recommandation 4 du Mémoire du Comité de réaménagement de l'Ecole des Beaux-Arts de Québec, soumis au ministre de l'Education, le 12 juillet 1965. "Le Comité recommande que le ministre de l'Education établisse au plus tôt l'équivalence universitaire des diplômes décernés par les Ecoles des beaux-arts".

Face au problème du "brevet d'enseignement des arts plastiques à l'école Cardinal-Bégin, à Chicoutimi", on manifeste la même inquiétude qu'à l'Ecole de Montréal.

(ii) L'Ecole estime que dans "l'immédiat, le problème le plus urgent en ce qui a trait à l'enseignement des arts plastiques est de débarrasser le niveau élémentaire et secondaire de tout ce que les programmes comportent de médiocre ou de néfaste. La compétence des maîtres devrait être vérifiée". Elle conclut: "Aucun programme d'enseignement ne devrait être établi au niveau élémentaire, secondaire ou supérieur sans que l'école soit consultée quant au contenu et à l'application de ce programme".

(iii) L'on croit que "la permanence absolue des professeurs peut présenter des inconvénients graves parfois".

(iv) Au sujet des locaux, le mémoire affirme: "Les plans d'une nouvelle aile à l'Académie de Québec, chemin Sainte-Foy, pour reloger temporairement l'Ecole des beaux-arts de Québec ont été mis au point: la construction pourra commencer

dès qu'ils auront été approuvés par le Ministère. Les membres du comité soulignent toutefois que ce nouveau local ne doit bien avoir qu'un caractère temporaire; il n'offre pas de solution véritable au problème du manque d'espace dont souffre l'Ecole depuis des années".

B) Suggestions

- | | |
|---------|--|
| Général | (12) Nous suggérons qu'aux mêmes problèmes qu'à Montréal, l'on applique les mêmes solutions. |
| Locaux | (13) Nous suggérons que le Ministère accorde une grande attention à la question des locaux. |

A) Situation

Si l'on prend conscience de la rapidité avec laquelle l'Ecole du Meuble a dû évoluer, de l'obligation qu'elle eut de s'adapter très rapidement à des besoins nouveaux et à une brusque explosion démographique, il est assez naturel que la direction et beaucoup de professeurs n'aient pu relever le défi en canalisant les pressions que la réalité d'une institution vraiment moderne implique. Il est arrivé que des hommes n'ont pas été tout à fait à la hauteur d'une institution de cette importance et qu'ils furent débordés par le gigantisme soudain de ses structures. Certes ce problème n'est pas particulier à l'Institut. Il est propre à beaucoup d'écoles qui, d'une part, ont dû se remettre en question devant la loi du nombre, sans, d'autre part, métamorphoser l'esprit qui anime l'orientation pédagogique, bref toute la

direction. Ce qui semblait normal dans une école mal structurée devient une faiblesse dans une école moderne. Ainsi le caractère paternaliste d'une direction se confronte aux exigences d'une plus profonde démocratisation des cadres et d'une plus large coordination entre les responsables de l'enseignement. Il est inévitable, alors, que dans de telles circonstances, des heurts vifs et fréquents se produisent. Il faut, de part et d'autre, beaucoup de compréhension pour que le mouvement de l'éducation ne s'interrompe. Ainsi, il est très symptomatique, par exemple, que la direction de l'Institut nous ait demandé la suppression des cours du soir. Cela nous semble une démission devant une situation assez désespérée, au lieu d'un affrontement de toutes les questions graves que soulève le fait nouveau de l'éducation permanente, et singulièrement dans le domaine très vaste des arts appliqués qui peuvent permettre à tant d'adultes d'orienter leur vie d'une autre façon, ou encore de mettre à jour leurs connaissances. Un manque d'articulation de la programmation agit comme un corrosif sur l'orientation de la pédagogie et



sur l'esprit de ceux qui la subissent. On a donc pu remarquer chez les étudiants la frustration de ceux dont la faim intellectuelle n'est pas assouvie, entraînant une angoisse devant l'avenir que la société leur réserve.

B) Problèmes

(i) Il semble que l'on constate de part et d'autre un manque de communication grave entre les divers niveaux de l'Institut. L'autoritarisme de la direction pèse sur toutes les relations. Il en découle, entre autres, que le Comité pédagogique n'a pas de pouvoir d'action véritable, que la programmation n'est pas adéquate et que certains professeurs ne sont pas assignés à des tâches qui correspondent à leurs qualités réelles.

(ii) On remarque un manque de coordination entre les cours théoriques et les études et travaux en atelier et les stages pratiques.

(iii) Sur le plan pédagogique, il est évident que la direction, autant que les professeurs et les étudiants, souhaite un système d'équivalences de crédits qui permettrait une mobilité entre les institutions.

(iv) Sur le plan administratif, l'on se plaint d'une concentration excessive au Ministère de l'Education et l'on réclame une plus grande liberté de mouvement.

(v) On souhaite une organisation plus rationnelle de la bibliothèque qui favoriserait pour les professeurs et les étudiants une meilleure accessibilité à la documentation, et tout particulièrement une circulation méthodique des revues.

(vi) Sur le plan disciplinaire, on a mis en relief la faiblesse du système de présences, faiblesse qui trop souvent risque d'appeler l'anarchie.

C) Suggestions

Comité
pédagogique

(14) Etant donné l'analyse de la situation qui vient d'être faite, nous suggérons que le comité pédagogique soit revalorisé par une action des professeurs plus effective, et que le dit comité se réunisse avec plus de régularité.

Normes

(15) Nous suggérons que les normes régissant le nombre d'étudiants et de professeurs soient assouplies afin de faciliter la meilleure utilisation des compétences.

Cours du soir

(16) Nous suggérons, étant donné la nécessité de repenser le but et la structuration des cours du soir, que le nombre d'admissions soit limité temporairement en établissant des critères plus rigoureux.

Locaux

(17) Nous suggérons que les locaux ainsi libérés soient mis à la disposition des étudiants du jour.

Discipline

(18) Nous suggérons la formation d'un comité conjoint composé d'étudiants, de professeurs et de membres de la direction afin de mettre sur pied un code d'éthique disciplinaire.

Bibliothèque

(19) Nous suggérons qu'une partie plus importante du budget soit consacrée à l'achat de livres et revues.

partie III CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTREAL

A) Situation

Si l'on ne peut certes pas parler de "crise" au Conservatoire, on peut cependant percevoir de vives inquiétudes. La principale nous semble l'impossibilité de déboucher vraiment dans les secteurs de l'enseignement: d'une part, parce que la formation pédagogique est inexistante, d'autre part, parce que le diplôme n'est même pas accepté comme l'équivalent d'un grade universitaire et cela, après des années de formation intense sous la direction de maîtres compétents. Nous n'entrerons pas dans les discussions qui abordent la question des définitions des buts et du rôle soit du Conservatoire, soit d'une faculté de musique; toutefois, il semble assez évident que d'ores et déjà, le Conservatoire revendique, en s'appuyant sur la loi qui l'a institué, le droit de coordonner tout l'enseignement de la musique de la Province, bien qu'en étant intégré au ministère des Affaires culturelles.

B) Problèmes

(i) Comme on doit nécessairement laisser de côté, dans ce rapport, les questions à long terme, il se dégage, qu'aux trois paliers de l'institution, on a souhaité très vivement la création d'une section pédagogique, sans toutefois cerner vraiment la nature de cette formation.

(ii) La reconnaissance du diplôme, comme nous le soulignons plus haut, est ardemment désirée. Mais il est apparu au cours des discussions des intéressés avec les commissaires, que le problème est d'une complexité telle qu'une étude sérieuse de tous les aspects de la question devra être entreprise.

(iii) D'une façon générale, les étudiants souhaitent une formation humaniste plus poussée, tout en admettant que si les recommandations de la Commission Parent étaient appliquées, sans doute que le problème serait beaucoup moins grave.

(iv) Sur un autre plan, on a noté un manque de personnel dans les sections administration, bibliothèque et discothèque.

(v) Il va sans dire que l'exiguité et l'inadéquation des locaux dont sont affligés les maîtres et élèves depuis la fondation du Conservatoire, ont fait l'objet de griefs passionnés qui manifestaient une impatience outrée.

C) Suggestions

Etant donné la description sommaire de la situation qui précède:

Formation
des maîtres

(20) nous suggérons que la possibilité d'un cours de pédagogie soit étudiée, en tenant compte des besoins de l'institution et des besoins dans les secteurs primaires et secondaires de l'enseignement, tels que définis dans le rapport de la Commission Parent.

Diplômes

(21) Nous suggérons que les organismes responsables accordent la plus grande attention à la question des équivalences des diplômes décernés par le Conservatoire.

Administration

(22) Nous suggérons, si l'on considère la concentration administrative excessive au niveau du Ministère des Affaires culturelles que les Conservatoires jouissent d'une plus grande autonomie administrative et que soit nommé un adjoint administratif au directeur.

Personnel

(23) Nous suggérons que le Directeur puisse employer deux professeurs de chant, comme il en a manifesté le voeu ainsi qu'une assistante-bibliothécaire et une assistante-discothécaire.

Equipement

(24) Nous suggérons que soit fait immédiatement un inventaire de l'équipement actuel et que des mesures soient prises pour assurer la fourniture de l'équipement nécessaire: ainsi, il semble que le Conservatoire de Trois-Rivières réclame une harpe de toute urgence et que celui de Montréal réclame des lutrins, chaises, etc.

partie IV CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE DE MONTREAL

Note: Dans l'exposition des faits qui suit, nous soulignons préalablement que le seul point de vue des étudiants est présenté. Il nous a été impossible jusqu'ici, de consulter soit la direction, soit les représentants des professeurs. Nous nous sommes donc abstenus, dans ces circonstances, de formuler des suggestions.

A) Situation

Il nous est apparu très clairement que les étudiants ont la conviction que tous les moyens d'une éducation profondément nouvelle ne sont pas mis à leur disposition. Il va sans dire qu'une impression nette de frustration s'est manifestée lors de cette rencontre. Il nous a semblé que ces étudiants sont déroutés à l'instar de beaucoup de Québécois lucides. Si bien que la recherche en eux et

autour d'eux d'une identité collective et la nécessité de recevoir une formation professionnelle adéquate, correspondant dans ses grandes lignes à ce besoin d'identité, nous est apparue comme le signe évident de la crise véritable, bien qu'encore latente, informe, qui couve dans cette institution.

B) Problèmes

(i) Le fait majeur auquel semblent se greffer toutes les questions soulevées est la création d'une institution selon le modèle français, au moment où le petit nombre d'élèves permettait cette relation idéale de maître à élève. A la suite de l'apparition de faits sociologiques nouveaux dans notre société, tels que la télévision et le cinéma, l'institution a pris rapidement une ampleur (le nombre des étudiants s'étant considérablement accru) qui exige une restructuration du conservatoire afin qu'il réponde aux besoins d'une grande école moderne. Il semble impossible que le directeur actuel, véritable maître dans l'acception européenne du mot, puisse continuer à diriger le Conservatoire selon les critères des anciennes institutions; d'autant plus qu'il doit partager son temps entre les écoles de Montréal et de Québec. Aujourd'hui, l'aspect strictement administratif exige tant d'efforts, tant de temps; la diversité des matières enseignées, tant d'aptitudes

différentes, qu'il est devenu urgent d'encadrer le Maître de jadis, car celui-ci risque fort de paraître aux élèves comme particulièrement autoritaire, dès qu'il fait reposer toute la formation d'un comédien sur sa propre action: n'est-il pas celui qui accepte l'élève à l'entrée et celui qui le juge à la sortie? D'où, pour les étudiants, par exemple, la constatation de l'absence d'une véritable coordination entre les professeurs dans l'orientation de l'enseignement.

(ii) Partant du principe de la nécessité d'une certaine décentration, les étudiants souhaitent la nomination d'un adjoint administratif au directeur.

(iii) Sur le plan pédagogique, ils espèrent que l'éventail des cours sera élargi, en intégrant, par exemple, un cours d'histoire des civilisations lié à l'histoire du théâtre.

Ils souhaitent que certains spécialistes soient embauchés. (Cf. Annexe V).

(iv) Ils demandent qu'un étudiant soit délégué aux séances du comité pédagogique, dès que celui-ci sera créé.

(v) Ils souhaitent très vivement surtout, et cela est un sujet d'inquiétude profonde, que leur diplôme soit reconnu officiellement, afin qu'éventuellement, en complétant leur formation, ils puissent se diriger vers la carrière de l'enseignement ou vers d'autres disciplines.

(vi) Ils ont formulé le voeu que les locaux du Conservatoire soient ouverts de 9 h à 23 h et que, conséquemment, des appariteurs soient engagés dans ce but. Enfin, ils espèrent obtenir un local pour abriter le secrétariat de leur association.

A) Situation

Si nous considérons les problèmes dans une perspective d'ensemble, l'une des choses qui nous frappe le plus est sans aucun doute le manque d'enracinement de tout cet enseignement dans la réalité de notre société et de notre époque. Il y a un décalage évident entre les besoins de la société et les services rendus par les écoles. Nous devons donc ultérieurement réfléchir très sérieusement à cet aspect de la question.

Un deuxième point nous a particulièrement frappés: c'est le manque de relations entre des écoles dispensant le même type d'enseignement, l'esprit de cloisonnement nous a fort surpris. Heureusement que nous avons senti une tendance plus puissante à ouvrir les écoles aux influences réciproques, à mettre en

commun les ressources de l'une et de l'autre, à échanger vraiment dans un esprit de collaboration. Car le cloisonnement entraîne bien entendu une divergence des objectifs, une dispersion des efforts et une difficulté à établir des équivalences.

Nous sommes également fort surpris de voir à quel point nos grandes écoles d'enseignement des arts sont coupées du vaste secteur de l'enseignement public, aux niveaux élémentaire et secondaire. Cet isolement et cette rupture n'ont certes pas aidé à établir des équivalences sur le plan pédagogique, lesquelles permettraient une mobilité beaucoup plus souple pour des personnes qui ont reçu un type de formation très particulière et extrêmement riche.

Sur un autre plan, d'une façon générale, nous constatons une trop grande concentration administrative au niveau des ministères et nous souhaiterions une certaine décentration de façon que l'autonomie

administrative des écoles réduise l'écart entre le niveau de la décision et celui de l'exécution. Il conviendrait, dans cette optique, de libérer le directeur de chacune des institutions, en lui adjoignant un administrateur de carrière. La tâche d'animateur véritable et d'organisateur est en soi assez lourde.

B) Suggestions

Rapport Parent

(25) Nous suggérons que pour l'instant, toutes les institutions, à tous les paliers de l'enseignement, s'en tiennent à l'esprit des recommandations du rapport de la Commission Parent.

Statu quo

(26) Nous suggérons que pour le moment, toute évolution se fasse à l'intérieur des cadres existants, tant que le rapport de notre Commission n'aura pas été rendu public.

Echanges

(27) Nous suggérons que tout échange entre les écoles d'art soit facilité; l'isolement n'a rien de positif.

Réforme
administrative

(28) Nous suggérons en faisant nôtre cette recommandation du rapport Parent que:

"le Gouvernement procède sans retard à cette réforme administrative et crée, pour ces établissements, des conseils d'administration selon la formule que nous avons proposée pour les instituts". *

* Cf. Rapport de la Commission Parent, tome 2, par. 346, page 225.

Recyclage

(29) Nous suggérons que dans toutes les institutions, l'on procède à un recyclage intensif des professeurs afin de faire face aux besoins à court terme de notre société, et que l'on permette aux diplômés l'accession aux grandes écoles d'art étrangères.

Division des programmes

(30) Nous suggérons que le statut et la fonction du Chef de la division des Programmes des beaux-arts, au ministère de l'Education soient clairement définis; nous suggérons que le Comité consultatif, prévu dans l'organigramme du Ministère, soit mis en oeuvre en ce qui concerne la division des Programmes des beaux-arts.

CONCLUSION

La nature de la tâche que nous nous sommes assignée en décidant de présenter ce premier rapport intérimaire sur les questions urgentes, le peu de temps dont nous avons disposé pour recueillir les données et préparer ce document en expliquent le caractère forcément fragmentaire et schématique.

Nous osons quand même espérer que les institutions qui font l'objet de nos suggestions pourront fonctionner plus efficacement pendant que nous examinerons le problème de l'enseignement des arts sous tous ses aspects.

Nous ne saurions trop insister sur la nécessité d'appliquer immédiatement les correctifs que nous vous proposons dans ce rapport.

Ces premiers contacts nous ont permis de constater qu'il existe, à tous les niveaux de ces institutions- direction, professeurs, étudiants- un malaise généralisé qui tient en grande partie à l'incohérence des structures administratives, au manque de définition des objectifs généraux de l'enseignement qui y est dispensé et au défaut d'adaptation des institutions et des individus aux réalités de notre société contemporaine. Cet enseignement n'est plus adapté à une société de masse qui requiert de plus en plus que l'art, fonction de l'homme, devienne un moyen de connaissance et d'expression à la portée de tous les citoyens.

C' est en tenant compte des impératifs de notre société et du rôle éminemment social que l'enseignement des arts doit jouer dans une culture dynamique, que nous entreprenons maintenant l'étude exhaustive de tous les problèmes que suscite une telle optique.

Annexe I
ECOLE DES BEAUX-ARTS DE MONTREAL

ETUDIANTS	PROFESSEURS	DIRECTION
- Manque de professeurs et préparation inadéquate de certains autres	- Manque de professeurs	
- Nécessité de professeurs praticiens		
- Nécessité du recyclage des professeurs	- Nécessité du recyclage	
- Suggestion de mises à pied		
- Echanges de professeurs		
- Insuffisance de la programmation; besoin d'une plus grande cohérence entre les années et les cours	- Manque de coordination et de continuité dans les programmes	
- Crise dans la section communication graphique		- Situation difficile à la section communication graphique
- Collaboration souhaitée avec d'autres écoles d'art		- Décentralisation des cours du soir
- Reconnaissance du diplôme	- Opportunité d'une étude des équivalences de diplômes	- Revalorisation du diplôme et étude des équivalences entre les B.A. et les universités
- Réformes des cours du soir	- Réforme des cours du soir	- Opportunité de créer un comité inter-écoles des équivalences

ETUDIANTS	PROFESSEURS	DIRECTION
- Besoin pressant d'une dé- centration administrative	- Nomination d'un directeur et d'un directeur des étu- des	
- Nomination de M. Vidal comme directeur et de Mme Hélène Dufresne com- me directeur des études	- Participation accrue des étudiants et professeurs à la gestion de l'école, (R. Pa- rent, t. II, p. 188)	- Nomination d'un directeur et d'un directeur des étu- des
	- Relèvement des traitements de la direction	
- Besoin d'un adjoint adminis- tratif	- Demande d'un adjoint admi- nistratif au directeur	- Nomination nécessaire d'un adjoint administratif
- Réévaluation du système des bourses	- Inquiétude face aux équiva- lences décernées par la Di- vision des programmes au ministère de l'Education à l'école Cardinal Bégin de Chicoutimi dans le cadre des cours de perfectionnement des maîtres	- Définition du statut et de la fonction du chef de la division des Programmes des Beaux-Arts du minis- tère de l'Education - (dans le cadre du cours de psycho- pédagogie donné à Chicou- timi

ETUDIANTS	PROFESSEURS	DIRECTION
<ul style="list-style-type: none"> - Manque aigu de locaux: <ul style="list-style-type: none"> - possibilité d'une utilisation plus poussée des locaux existants - nécessité de louer des locaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque aigu de locaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque aigu de salles de cours et d'ateliers, en particulier pour: la sculpture, - déplacer le cours de dessin architectural, pour faire place aux cours de psychologie - Location de locaux à l'extérieur de l'école
<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité d'accélérer la rénovation de l'auditorium 	<ul style="list-style-type: none"> - Accélération de la rénovation de l'auditorium - Nécessité d'installer un interphone - Urgence de la réfection des toilettes 	

ETUDIANTS

- Nomination d'un directeur des cours du soir et revalorisation de sa fonction
- Revalorisation des cours
- Prolongation de l'horaire et de l'année scolaire
- Accessibilité plus grande de la bibliothèque:
 - du lundi au samedi de 10 à 22 heures
 - le dimanche de 14 à 18 heures
- Les professeurs des cours du jour devraient enseigner aussi au cours du soir
- Créer une option Sculpture

Annexe II

INSTITUT DES ARTS APPLIQUES

ETUDIANTS	PROFESSEURS	DIRECTION
<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise utilisation des compétences professionnelles - Suggestion de mises à pied - Mise en application de la lettre et de l'esprit du programme proposé dans le prospectus 1964-66 - Coordination plus rigoureuse entre les cours et les ateliers - Collaboration inter-écoles; entente avec l'école du textile de Saint-Hyacinthe pour une réévaluation de l'option tissage dans une optique industrielle 	<ul style="list-style-type: none"> - Comité pédagogique inopérant - Définir les buts et l'orientation de l'Institut - Nécessité d'un cours de psycho-pédagogie - Problèmes d'orientation et d'organisation du cours de céramique - Manque de coordination entre les cours et application morcelée du programme - Les exigences des promotions académiques sont mal observées - Nécessité de reviser les normes fixant le nombre d'élèves par professeur - Equivalence des diplômes 	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure représentation des professeurs au comité pédagogique - Nécessité d'une plus grande régularité des réunions de ce comité - Abolition des cours du soir - Nécessité d'un titulaire pour chaque discipline

ETUDIANTS	PROFESSEURS	DIRECTION
<ul style="list-style-type: none"> - Changement de direction souhaitée 	<ul style="list-style-type: none"> - Décentralisation administrative souhaitée - Autoritarisme du bloc de la Direction - Demande d'amélioration des communications entre professeurs et direction - Réorganisation de la bibliothèque 	<ul style="list-style-type: none"> - Trop de lenteur administrative de la part du Ministère; plus grande autonomie souhaitée
<p>Problèmes particuliers:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plus grande accessibilité à la bibliothèque - mauvaise utilisation du budget 	<p>Problèmes particuliers:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anomalie du statut de l'Institut dans l'ensemble des Ecoles spécialisées - Problème des absences trop répétées des étudiants 	<p>Problème particulier:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opportunité de dégager les chefs de département de l'enseignement

ETUDIANTS

PROFESSEURS

DIRECTION

- Demande de locaux, le soir,
pour les travaux des étu-
diants du jour

- Opportunité de récupérer
les ateliers, le soir, pour
les étudiants du jour

Annexe III

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET
D'ART DRAMATIQUE DE MONTREAL

ETUDIANTS	PROFESSEURS	DIRECTION
<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité d'un cours de pédagogie - Restructuration des programmes d'étude "en mettant l'accent sur l'enseignement des humanités" - Reconnaissance du diplôme en vue de l'enseignement spécialisé: 1er prix devrait équivaloir à la licence, les autres au brevet A 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une section pédagogique - Rôle de coordonner tout l'enseignement de la musique - Reconnaissance du diplôme en vue de l'enseignement 	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité d'un cours de pédagogie - Nécessité d'engager deux professeurs de chant, d'un assistant-bibliothécaire et d'un assistant discothécaire - Reconnaissance du diplôme

ETUDIANTS	PROFESSEURS	DIRECTION
- Manque aigu de locaux	- Manque aigu de locaux	- Manque aigu de locaux
	- Manque de matériel et d'instrument de musique en particulier, une section Harpe	
	- Manque de chaises et de lutrins	
		- Difficulté administrative
		- Nomination d'un adjoint administratif

ETUDIANTS

PROFESSEURS

DIRECTION

-
- Nécessité de repenser toute l'organisation de l'enseignement de l'art dramatique
 - Comité pédagogique inopérant
 - Reconnaissance des diplômes
 - Suggestions de professeurs pour certains cours:
 - mime: Paul Buissonneau, Hubert Fielden
Françoise Riopelle
 - diction: Pierre Boucher
 - improvisation: Paul Hébert
 - pose de voix: Jean-Marie Cloutier
 - Nomination d'un délégué étudiant au comité pédagogique
 - Nécessité d'inscrire au programme un cours d'histoire des civilisations

ETUDIANTS

PROFESSEURS

DIRECTION

- Nécessité d'une direction plus démocratique
- Besoin d'un administrateur
- Appariteurs de 9 heures à 23 heures
- Nécessité d'un local pour les étudiants

ERRATA

p.	ii	Lire	Krampen
p.	iv	"	ceux
p.	viii	"	empêchés
p.	xii	"	savons
p.	xiii	"	imposé
p.	2	"	littérature
p.	42	"	réévaluation
p.	47	"	souhaité
